



Séance du 3 décembre 2008 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2009
4. Informations de la Municipalité
5. Propositions individuelles
6. Contre-appel

En cours de séance, la Présidente demande à l'assemblée d'ajouter les élections statutaires à l'ordre du jour (avant les propositions individuelles), ce qui est accepté.

1. Appel

Effectif : 62 personnes
Présents : 42 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

3. Budget 2009

En préambule, M. Urs Lauper précise que le budget 2009 est une copie conforme de 2008 à l'exception des postes péréquation et facture sociale qui diminuent. M. Urs Lauper rappelle la difficulté de prévoir ces charges qui fluctuent avec les taux d'impôt des autres communes et qui deviennent définitives l'année suivant le bouclage annuel. Par exemple, en 2008 la commune de Bretigny a bénéficié d'une restitution desdits coûts relative à 2007, pour un montant total de CHF 160'000.-.

Avec un total des charges qui se chiffre à CHF 3'032'740.-- et un total des recettes de CHF 2'469'550.--, le budget 2009 présente un excédent de dépenses de CHF 563'190.--.

Le préavis de la commission des finances est énoncé par M. Denis Pidoux. Il est procédé au vote, l'arrêté d'imposition 2009 est accepté avec 2 abstentions.

4. Informations de la Municipalité

Mme Madeleine Geiger

Pour donner suite de la demande du Conseil Général de créer un passage piéton entre les deux écoles, Monsieur Krebs, du service des routes, ainsi que le BPA ont confirmé que la place surélevée au milieu du village était conforme aux lois en vigueur et aux normes de sécurité. Pour respecter les limites, le passage piéton pourrait être marqué en dehors de cette zone surélevée, ce qui focaliserait l'attention des automobilistes sur le passage piéton et plus sur l'entier de la zone surélevée, ce qui est vivement déconseillé.

M. Urs Lauper

Au vu du peu d'empressement manifesté par la commune de Lausanne, l'achat du terrain « En Vaurechon » n'est toujours pas signé.

M. Laurent Chappuis

- Le Pont du Talent (vers le Chalet Saboton) sera reconstruit entre mai et juin 2009
- L'étude des Molok remise par une géo-statisticienne dans le courant janvier 2009, sera présentée lors du prochain Conseil Général. Bien que le Grand Conseil soit mandaté pour travailler sur une loi cantonale quant à l'uniformisation de la gestion des déchets, M. Laurent Chappuis précise que le projet n'est pas remis en cause.

M. Pierre-Alain Marmillod

Il confirme le bon fonctionnement du nouveau collège à Cugy et communique sa date d'inauguration les 8 et 9 mai 2009.

5. Elections statutaires

La Présidente et le Président sont élus à bulletins secrets :

Présidente :

Bulletins délivrés :	42
Bulletins rentrés :	42
Valables :	42
Blanc :	2
Elus :	40 voix – Mme Francine Raymondon

Vice-Président :

Bulletins délivrés :	42
Bulletins rentrés :	42
Valables :	42
Blanc :	1
Elus :	37 voix – M. Edouard Martin

Nos incontournables scrutateurs, Mme Esther Bagazzi et M. Christian Blatti, ainsi que leurs suppléants, MM. Denis Pidoux et Jean-Marie Bichsel, sont réélus par acclamation pour une année.

6. Propositions individuelles

M. Roger Ammann demande des précisions quant aux modalités de location de la grande salle, à la suite du refus essuyé par des familles du village pour sa location la soirée du 31 décembre, et propose d'édicter un Règlement pour lever tout doute sur la partialité des décisions.

M. Urs Lauper lui indique que seules les manifestations communales sont autorisées pour la soirée du Nouvel-An, en vertu d'une décision Municipale. Il relève qu'un Règlement existe déjà et que chaque habitant a droit à une location annuelle pour la somme de CHF 200.-. Les locations pour des personnes externes se montent à CHF 3'000.- afin de les décourager ou que la somme suffise à régler les coûts de surveillance.

La parole n'étant plus demandée, et après les remerciements et bons vœux de M. le Syndic, il est procédé au contre-appel et la séance est levée à 21h20.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally